



Rupture conventionnelle et demande particulière du patron

Par **Adi59**, le **23/07/2024** à **23:41**

Bonjour,

Après 1 an et demi dans la société, j'ai récemment proposé une RC à mon patron car je n'ai pas de moyen de garde pour ma fille en septembre. Celui-ci a accepté ma demande à la condition que je verse mes indemnités de rupture (que je n'ai pas encore touchées évidemment) à une association de son choix (avec laquelle l'entreprise est en contact). J'ai été assez déstabilisé et je souhaite savoir si des recours existent dans cette situation. Merci par avance pour vos éclaircissements.